

## HÔTEL DU GRAND-BALCON, Saïgon 41, rue Nationale devenue Paul-Blanchy

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1897)

Assassinat et suicide. — M. Blanc, de l'Hôtel du Grand-Balcon, a été assassiné par le sieur Michel, ancien propriétaire du même hôtel. Voilà dit le *Courrier de Saïgon* — le crime qui jetait l'émoi au milieu de la population saïgonnaise dans l'après-midi du août.

Les mobiles qui ont poussé l'assassin à perpétrer le meurtre semblent provenir précisément de l'acte de vente passé entre lui et M. Blanc pour l'Hôtel du Grand-Balcon.

Voici l'affaire avec les quelques détails que nous avons pu nous procurer.

Michel, depuis longtemps, jouissait d'une assez mauvaise réputation ; caractère violent et mauvais hôtelier, tout allait de mal en pis. Il divorça d'avec sa femme et son établissement périlclitait le jour en jour. Aussi, par un beau soir, se décida-il à passer son établissement à M. Blanc, dans des conditions que nous ignorons et partit la même nuit pour France. Michel y fit la rencontre d'une jeune fille qu'il ramena avec lui à Saïgon ; mais, à peine arrivée, celle-ci le quitta. Les ressources de Michel devaient être fort précaires, car on affirme qu'il dut emprunter à une maison de commerce l'exportation, 1.200 francs, pour payer les passages.

Ici, il s'adressa à son successeur, Blanc, pour en obtenir de l'argent ; on dit même qu'il lui réclamait la restitution de son hôtel. Qu'y a-t-il de vrai dans ces dires ? Quelle était la valeur de ses revendications ? Nous n'en savons rien.

Le seul fait qui soit bien connu, c'est qu'il était très monté contre Blanc et que, désespérant d'en rien obtenir, il résolut de le tuer.

Le 29 août, Michel a acheté un revolver et le 30, à 2 h. 20 minutes — le Grand-Balcon était encore fermé —, il pénétra dans l'établissement où il s'était fait conduire par un Malabar.

C'est par une porte donnant sous le porche et qui était restée ouverte qu'il put entrer dans la salle où la victime dormait profondément, couchée sur trois chaises. Après s'être assuré, encore une fois, que personne n'était dans la rue où il y avait bien un Annamite ouvrier monteur-électricien auquel il ne prêta garde, Michel rentra et tira, à bout portant, un coup de revolver au malheureux M. Blanc. La balle entra par la tempe droite et ressortit au milieu du front. L'infortunée victime n'avait pas bougé.

Sitôt son lâche crime accompli, Michel, le revolver dans la poche de son paletot, une main sur l'arme, sortit en courant et s'en revint dans sa chambre du Grand-Hôtel.

Cependant, le bruit de la détonation avait attiré l'attention de M. Mazet, négociant distillateur, dont les bureaux et magasins sont en face du Grand-Balcon. Il vit au bout de la rue l'assassin courir et, sans s'attarder, il pénétra dans l'hôtel où il trouva M. Blanc étendu sur ses chaises, un jet de sang à la tête. Le crime était évident. Mais M. Mazet courut au plus pressé. Il alla quérir M. le docteur Marestang, dont le cabinet se trouve rue Catinat.

En passant devant le Grand-Hôtel, M. Mazet entendit un nouveau coup de feu : c'était Michel qui venait de se rendre justice.

Le commissaire de police, M. Garonne, prévenu presque aussitôt, vint en toute hâte sur les lieux. Blanc n'était pas mort. Il le fit transporter séance tenante à l'hôpital. Michel

également respirait encore. Il fut, lui aussi, conduit à l'hôpital où il expira dès son arrivée. Le malheureux Blanc, qu'on n'avait, d'ailleurs, aucun espoir de sauver, mourut quelques heures plus tard. Il laisse une jeune femme avec laquelle il devait se marier prochainement et qui, de par leur situation irrégulière, aura de pénibles moments à traverser ; c'est une victime de plus que l'assassin vient de faire.

Quels que soient les griefs que Michel ait pu avoir contre Blanc, il n'a été, dans ce drame, qu'un lâche meurtrier dont l'opinion fera justice.

---

AVIS DE LA CURATELLE  
(JOIC, 9 janvier 1899)

Les successions et biens vacants de :  
Blanc (Jean-Baptiste), restaurateur, décédé à Saïgon le 30 août 1897 ;

---

Saïgon  
Hôtels et Restaurants  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-719)

Hôtel des Colonies, M<sup>me</sup> Ladrude, rue Nationale.  
Hôtel du Globe, Bayle, rue Nationale.  
Hôtel de la Marine, Decastel, place Rigault-de-Genouilly.  
Hôtel des Nations, Pancrazi, boulevard Charner.  
Hôtel de l'Orient, Tisseyre, boulevard Charner.  
[Hôtel du Grand Balcon, Barret, rue Nationale.](#)  
Saïgon-Hôtel, Marcesse, rue Catinat.  
Hôtel de la Gare, M. et M<sup>me</sup> Couturier, 4, rue Krantz.  
Hôtel du Marché, Tuchaut, bd Charner.  
Hôtel Catinat, Guignonnet.  
Hôtel de France, Bousset, rue Nationale.

---

HÔTELS ET RESTAURANTS  
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 470)

Hôtel du Grand-Balcon, rue Nationale, 39-41.

---

*Annuaire générale de l'Indochine frse*, 1906, p. 523 :  
Rue Paul-Blanchy, 41.

---

Saïgon  
Hôtels  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, 604)

Hôtel du Marché, boulevard Charner, 31.  
HOTEL CONTINENTAL, rue Catinat, 157,

Hôtel de l'Univers, rue Turc, 1.  
Hôtel des Nations, boulevard Charner, 104.  
Hôtel de Marine, rue Paul-Blanchy, 1-3.  
[Hôtel du Grand Balcon, rue Paul-Blanchy, 41.](#)  
Hôtel de la-Gare, boulevard de Canton, 8.  
Hôtel Richelieu, rue Pellerin.  
Hôtel du Progrès, rue Amiral-Dupré, 49-51.  
Hôtel de la Terrasse, place du Théâtre, rue Catinat.  
Hôtel du Globe, rue Paul-Blanchy.

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1912)

Les escarpes. — Nos apaches se montrent de plus en plus audacieux. On se demande jusqu'ou ils iront. Ils commettent leurs vols en plein jour et dans les quartiers les plus peuplés de la ville. C'est ainsi que récemment, pendant la sieste, un Annamite s'introduisit dans un compartiment inoccupé, situé rue Paul-Blanchy, à côté de l'Hôtel du Grand Balcon, monta à l'étage et, passant par la fenêtre, pénétra dans le compartiment voisin, habité par une famille. Il commençait à faire ses provisions, lorsqu'il fut saisi au collet et arrêté.

M. Mouchonnière, secrétaire du commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, arriva sur les lieux, et fit conduire au poste ce voleur audacieux qui, pour une fois, n'a pas réussi.

---

*Annuaire générale de l'Indochine frse*, 1918, p. 128 :  
M<sup>me</sup> PERLIÉ  
Hôtel du Grand Balcon.  
Angle des rues Paul-Blanchy et Amiral-Dupré.

---

*Annuaire gén. Indochine frse*, 1920, p. 142 :  
Hôtel du Grand Balcon.  
Rue Paul-Blanchy, 41.

---

SAIGON  
[Amicale corse](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 janvier 1923)

L'assemblée générale ordinaire de l'Amicale corse aura lieu le jeudi 15 janvier 1923, à 21 heures, à l'hôtel du Grand Balcon.

.....

---

SAIGON  
[Amicale corse](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1923)

Le 25 janvier, à 21 heures, dans la salle de l'Hôtel du Grand Balcon, l'Amicale corse s'est réunie en assemblée générale pour le renouvellement du comité de l'exercice 1923.

---

HOTEL DU GRAND BALCON  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-87)

5, rue Amiral-Dupré, Saïgon.  
M. CIAVATTI, propriétaire.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

Sont de retour en France : M. Maestracci, ancien propriétaire de l'hôtel du Grand Balcon

---

Police de Sûreté  
(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1926)

M. Ordioni, Ange Toussaint, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe de la Police de Sûreté de l'Indochine, en service en Cochinchine, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an à compter du 20 septembre 1926.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1927)

Décès : M. Ciavatti, ancien directeur de l'hôtel du Grand Balcon, en Indochine depuis 1919.

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1929)

Affaire Ordioni-Viguié. — Courteline n'aurait pas renié la paternité de cette affaire.

Le public saïgonnais se souvient sans doute que, l'année dernière, à la fin de la saison théâtrale, son directeur Godefroy avait jugé bon d'aller visiter Bangkok, et de laisser ses pensionnaires dans des difficultés financières telles que beaucoup n'eurent pas d'argent pour régler leur pension.

À ce sujet, quelques-uns avaient pris pension à l'hôtel du Grand Balcon, mais au moment de prendre le paquebot pour la France, M. Ordioni s'opposa à l'enlèvement de leurs bagages.

Voici comment cela s'était passé. M. Ordioni voulait faire par huissier une saisie. Mais ayant reçu le conseil de faire seulement opposition à l'enlèvement des bagages, par

droit de rétention, il avait demandé à quelques amis de se tenir aux portes des chambres des malheureux artistes, et de les empêcher de sortir leurs bagages.

Scène tapageuse. Délégation des artistes auprès du Gouverneur de la Cochinchine.

M. Blanchard de la Brosse\*, dans un esprit de conciliation, pria M. Viguier, secrétaire de police, d'aller régler cette affaire, en se portant caution et, en effet, M. Viguier posa sa signature sur les factures impayées.

M. Ordioni, sous cette garantie, rendit la liberté à ses pensionnaires.

Mais au moment du règlement des factures, les bureaux du Gouvernement répondirent qu'ils n'avaient pas de crédit.

D'où litige. Après les plaidoiries d'usage, le Tribunal décide que ce serait le chef de la Sûreté qui ferait payer ces factures sur des crédits qui lui seront affectés.

---

#### SAIGON

Le mariage Ordioni-Exiga  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1929)

Samedi a été célébré le mariage de M. Théodore Ordioni, payeur du Trésor à Giadinh, avec M<sup>lle</sup> Josette Exiga, fille du sympathique surveillant principal hors classe du Service des bâtiments.

.....

Parmi les invités, nous avons pu noter :

M<sup>me</sup> et M. Ordioni, de l'Hôtel du Grand Balcon...

---

#### SAIGON

Le mariage Ordioni-Exiga  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1929)

1 000 piastres de bijoux disparaissent d'un coffre-fort. — Cette nuit, des malandrins ont ouvert le coffre-fort de l'Hôtel du Grand Balcon et y ont dérobé pour 1.000 piastres de bijoux et 80 piastres en espèces.

Voici en quelles circonstances ce vol audacieux fut perpétré. M. Maestracci, le sympathique directeur de cet établissement, s'aperçut le 3 décembre de la disparition de la clef de son coffre. Craignant un vol — car le coffre contenait toutes les recettes du mois —, il le fit ouvrir et vit que rien ne manquait.

Croyant avoir égaré lui-même la clef, il la fit rechercher et... n'y pensa plus.

Imprudence grave, d'autant plus que la combinaison de la serrure ne fonctionnait plus.

Cette nuit, M. Maestracci ferma l'hôtel vers 1 heure ; il enferma dans le coffre 80 piastres et s'assura que des bijoux lui appartenant et d'autres déposés par ses clients étaient toujours là. Il ferma le coffre et monta se coucher,

Il s'aperçut ce matin que le coffre était ouvert et que son contenu avait disparu.

Le ou les voleurs ont pourtant négligé quelques écrins contenant des fume-cigarettes de prix.

Ayant remarqué de nombreuses empreintes, il fit prévenir la police et le photographie des services de l'identité prit plusieurs clichés. On releva ensuite les empreintes du personnel.

On espère que les voleurs seront arrêtés incessamment car ils se trouvent certainement parmi les employés de la maison.

---

SAIGON  
Prochains départs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1930)

Nous apprenons que M. Figli, le très sympathique et populaire directeur des [bungalows de l'Ouest](#), compte se retirer définitivement en Fiance après une carrière coloniale de près de 25 ans. Il serait remplacé à Cantho par notre ami M. Maestracci, actuellement propriétaire de l'Hôtel du Grand Balcon.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

On a dérobé à M. Maestracci <sup>1</sup>, propriétaire de l'hôtel du « Grand Balcon », pour 1.000 piastres de bijoux.

---

SAIGON  
[La veillée corse](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1933)

.....  
C'est à l'hôtel du Grand Balcon qu'eut lieu samedi cette fête, qu'égayèrent un orchestre entraînant et un piano gracieusement prêté par la maison Courtinat.  
.....

---

SAIGON  
Un Européen volé de plus de 3.000 p.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1934)

Hier soir, à la sortie du cinéma, un de nos amis corses nous apprenait qu'un sien compatriote, demeurant dans un des petits compartiments qui dépendent de l'Hôtel du Grand Balcon, M. O... , de la mairie, avait été victime d'un vol important.

Hier soir, en rentrant chez lui à 21 h., M. O... fut tout surpris de constater le grand désordre dans lequel se trouvait sa chambre. L'armoire étant défoncée, l'Européen devina que des malfaiteurs avaient dû passer par là. Et il ne se trompait pas. Le ou les voleurs avaient pu pénétrer dans sa chambre par le toit, après avoir escaladé le mur des dépendances. Après avoir enlevé quelques tuiles, ils avaient pu facilement se laisser glisser à l'intérieur du compartiment.

Certainement au courant des habitudes de la victime, les voleurs avaient emporté un coffret dans lequel se trouvait : 1.000 p. de bijoux (une seule bague valait 1.300 p.), 350 p. et 3.000 fr., ainsi qu'un livret de caisse d'épargne de 8.000 fr.

M. O., qui devait rentrer en congé en France le mois prochain, bondit au commissariat où il porta plainte. Le commissaire de police et un de ses secrétaires vinrent aussitôt sur les lieux

---

<sup>1</sup> Roch Maestracci : futur propriétaire de l'[Hôtel des Nations](#).

Les agents des recherches, alertés, se sont mis au travail.  
Un boy a été arrêté ! La police est sur une piste intéressante  
Nous préférons ne pas en dire plus long pour ne pas gêner les recherches de la  
Police.

Ajoutons que ce matin, les voleurs n'ont pas encore été « pincés ».

---

## SAIGON

Après le vol du Grand Balcon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1934)

On a retrouvé le pendentif qui avait été volé à M. O... dans la fosse septique du  
1<sup>er</sup> arrondissement. — Un homme qui a de la chance, c'est bien M. O...

Volé de ses bijoux et de toutes ses économies à la veille de son départ en France, il a  
eu la chance — grâce à la diligence de nos policiers — de récupérer une grande partie  
de son bien.

La Police, jusqu'ici, avait réussi à retrouver le plupart des bijoux, certains autres ayant  
été fondus, mais ce qui manquait, c'était le plus important : un pendentif avec un joli  
brillant de près de trois carats, entouré de tout-petits brillants.

Ce pendentif, auquel Mme O... tenait — et cela se conçoit, — demeurait  
introuvable.

Il vient d'être retrouvé, nous pourrions dire : repêché d'une façon plutôt originale.

La boyesse qui l'avait en sa possession, amenée au commissariat du  
1<sup>er</sup> arrondissement, ne trouva rien de mieux — profitant de ce qu'elle se trouvait seule  
au water-closet — que de jeter le pendentif dans les water-closets.

Évidemment, lorsqu'elle fut fouillée, l'on ne trouva rien sur elle. Mais la boyesse avait  
compté sans la perspicacité des policiers qui, au lieu de la relâcher, la gardèrent pour la  
cuisiner.

Et c'est ainsi qu'elle finit par avouer. Devant son insistance, le juge d'instruction,  
M. Kessis, décida de faire procéder à des ... fouilles.

Et pendant 48 heures, on travailla comme les... chercheurs d'or pour retrouver le  
fameux pendentif ainsi qu'un collier, avec cette différence que ce n'était pas dans la  
boue.

Hier, enfin, M. Lanio, inspecteur de la Sûreté, chargé de l'enquête, pénétrait dans le  
bureau du juge d'instruction le pendentif de M. O... en mains

M. O... qui — cela se conçoit — avait été très affecté par ce vol a dû retrouver le  
sourire et nous en sommes heureux pour lui.

Félicitons une fois encore la Police qui a réussi là une belle opération.

---

## HÔTEL DES BALCONS, Saïgon

Publicité

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 décembre 1936-28 août 1938)

HÔTEL DES BALCONS  
5, rue Amiral-Dupré SAÏGON  
M<sup>me</sup> F. Ordioni, propriétaire-directrice

# HOTEL DES BALCONS

5, Rue Amiral Dupré -- SAIGON

M<sup>me</sup> F. ORDIONI, Propriétaire-Directrice

Pension alimentaire . . . . .	40 \$ 00 par mois
Repas sans vin . . . . .	1 \$ 00
Pension et chambre à partir de . . . . .	60 \$ 00 par mois
Chambre à la journée depuis . . . . .	2 \$ 00 par jour

Prix spéciaux pour familles nombreuses  
Cuisine soignée et de famille

**AU BAR :** Billard Brunswick tout neuf  
Billard Russe — Consommations de 1<sup>er</sup> choix

Pension alimentaire 40 \$ 00 par mois  
Repas sans vin 1 \$ 00  
Pension et chambre à partir de 60 \$ 00 par mois  
Chambre à la journée depuis 2 \$ 00 par jour  
Prix spéciaux pour familles nombreuses  
Cuisine soignée et de famille  
AU BAR : billard Brunswick tout neuf  
Billard russe Consommations de 1<sup>er</sup> choix

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire  
50, rue Lagrandière, Saïgon  
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE SAÏGONNAISE  
Société à responsabilité limitée ail capital de 3.000 piastres  
Siège social à Saïgon (Cochinchine)  
n° 5, rue Amiral-Dupré  
CONSTITUTION

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 septembre 1938)

Suivant acte sous seings privés en date du 1<sup>er</sup> septembre 1938, dont un exemplaire original a été déposé avec reconnaissance d'écriture et de signatures au rang des minutes de M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bernard BERENGER son substituant, le même jour (1<sup>er</sup> septembre 1938), il a été formé entre M. Eugène François CANO, commerçant, demeurant à Saïgon, rue Amiral-Dupré, n° 5, et M. Alexandre Louis-Gustave MICHAUD, hôtelier, demeurant à Soairieng (Cambodge),

Une société à responsabilité limitée ayant pour objet : l'exploitation d'un café-restaurant-hôtel situé à Saïgon rue Amiral-Dupré n° 5, que la société se propose d'acquérir ; la création, l'achat, la location, l'exploitation de tous hôtels, restaurants, cafés, en Indochine, en France, dans les autres colonies et pays de protectorat français.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, et immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous l'objet similaires ou connexes.



La société prend la dénomination de « SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE SAÏGONNAISE », société à responsabilité limitée.

Son siège est à Saïgon, 5, rue Amiral-Dupré

La durée de la société est de 99 ans commençant le 1<sup>er</sup> septembre 1938 et expirant le 1<sup>er</sup> septembre 2037.

Les associés ont fait à la société les apports en espèces ci-après :

M. CANO, la somme de mille cinq cents piastres 1.500 p.

M. MICHAUD, la somme de mille cinq cents piastres 1.500 p.

Total des apports : trois mille piastres 3.000 p.

Ces sommes ont été intégralement versées dans la caisse sociale,

Le capital est fixé à la somme de 3.000 p. divisé en 30 parts de 100 p. chacune qui ont été entièrement attribuées dans les proportions suivantes à chacun des associés, en représentation de son apport en espèces :

M. CANO, quinze parts de cent piastres 15 parts

M. MICHAUD, quinze parts de cent piastres 15 parts

Total : trente parts 30 parts

[...]

---

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire  
50, rue Lagrandière, Saïgon  
PREMIER AVIS

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 septembre 1938)*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bernard BERENGER, principal clerc assermenté de M<sup>e</sup> LESERVOISIER notaire à Saïgon, substituant ledit M<sup>e</sup> LESERVOISIER, le 1<sup>er</sup> septembre 1938, enregistré au 4<sup>e</sup> bureau de Saïgon le 5 septembre 1938, folio 48, case 6, volume 211.

M. Ange Toussaint ORDIONI, commerçant demeurant à Saïgon, rue Amiral-Dupré, n<sup>o</sup> 5, a vendu à la SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE SAÏGONNAISE société à responsabilité limitée au capital de 3.000 p. dont le siège est à Saïgon, rue Amiral-Dupré, n<sup>o</sup> 5.

Un fonds de commerce de café-hôtel-restaurant exploité à Saïgon, rue Amiral-Dupré, n<sup>o</sup> 5, connu sous le nom de « HÔTEL DES BALCONS », ensemble les éléments incorporels (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit à la location, droit à la licence) et corporels (matériel et mobilier) le composant.

En conséquence, avis est donné en exécution de l'article 4 du décret du 21 décembre 1933, promulgué le 18 août 1934, que les oppositions au paiement du prix de cette vente pratiquée par acte extrajudiciaire seront reçues à Saïgon, 50, rue Lagrandière, en l'étude de M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire, jusqu'à l'expiration du dixième jour qui suivra la seconde insertion du présent avis.

Pour premier avis

Bernard BÉRENGER, principal clerc assermenté de M<sup>e</sup> Leservoisier, notaire à Saïgon.

*La Presse Indochinoise* du 12 septembre 1938

---